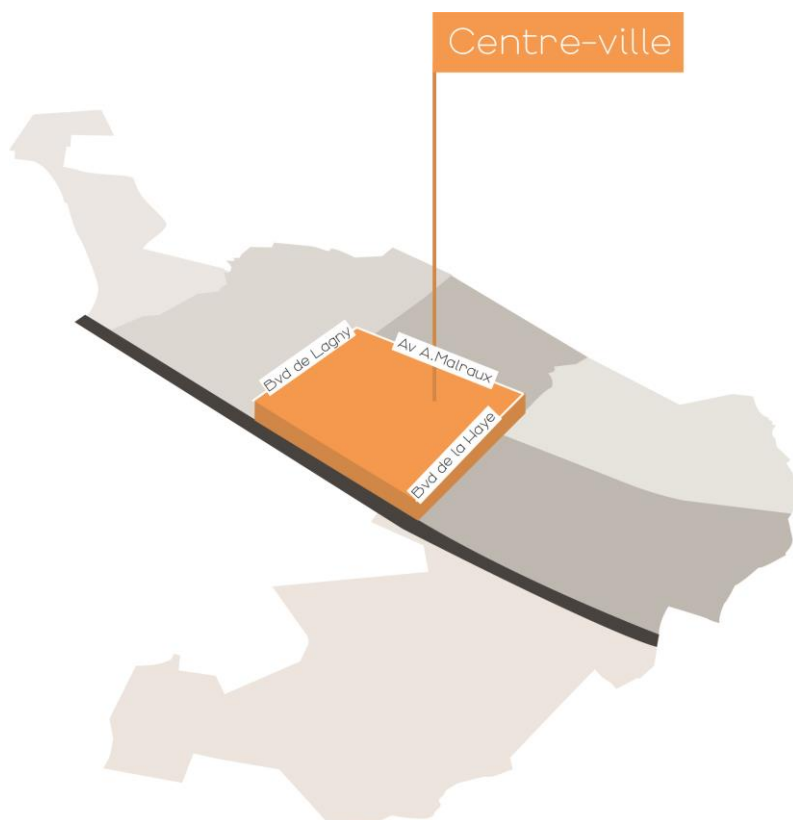


Compte rendu de la réunion de comité de quartier du Centre-ville

Réunion plénière du 22 septembre 2021



Étaient présents :

- Serge Sithisak – 1er Maire-adjoint délégué à l'aménagement du territoire, à l'administration générale et aux comités de quartiers
- Xavier Eloundou – élu référent
- Maeva Hiron – collaboratrice de cabinet
- Mario Principato – coordinateur des comités de quartiers
- Membres : Julien Bonnin – Philippe Brunet – Elsa Bruneteau – Mathieu Caron – Régis Déoux – Jean-Dominique Ea – Christian Héon – Man Ly Lam – Massoud Noury – Dominique Pouteau – Jean-Baptiste Treussard – Sandrine Vesin

Étaient excusés :

- Membres : Stefany Auroyer Potier – Amélie Boulanger – Romain Dacheux – Maria Georgali – Stanislas Kamba – Maxine Mohaer

Ordre du jour :

- 1- Synthèse des marches exploratoires**
- 2- Contour des comités de quartiers : élection du Président / organisation / communication entre membres**
- 3- Divers sujets :**
 - Réglementation du stationnement
 - Horaires de passage des éboueurs
 - Règles pour la pêche sur les lacs du parc
 - Projet de reboisement de certaines rues
 - Etat des pistes cyclables et leurs raccordements
 - Entretien des dalles sous les coursives – rachat des zones privées
- 4- Projets des membres**
 - Renforcer la sécurité avec une police nationale à Bussy-Saint-Georges
 - Environnement : campagne « Stop Pub » / poubelles à mégots / consignes de bouteilles et canettes / végétalisation aux pieds des arbres
 - Proposition de décors des blocs de bétons par écoles

1- Synthèse des marches exploratoires :

13 marches exploratoires ont été réalisées par des comités de quartiers dans les rues de Bussy-Saint-Georges. Lors de ces marches, les membres des comités de quartier ont pu constater 427 dysfonctionnements dont 274 ont fait l'objet de signalements sur l'application de la ville : <https://www.bussysaintgeorges.fr/vie-quotidienne/appli-bussy-saint-georges/>

Les membres du comité de quartier Centre-ville ont comptabilisé 75 signalements traitants de sujets comme la dégradation de la voirie, la rénovation du mobilier urbain, la sécurité.

Certains signalements ont déjà permis des réflexions sur des sujets comme le changement de plan de circulation des rues Forton et Buissonnière pour donner un meilleur accès aux voitures et améliorer la sécurité, notamment pour les élèves qui transitent vers les établissements scolaires.

2- Contour des comités de quartiers :

- *Election du président* : Régis Deoux
- *Organisation* : en groupes de travail internes et transverses afin de réunir les membres du comité sur des thématiques qui sont prioritaires, vu le ressenti des habitants du centre-ville

Les membres se sont déjà réunis en interne pour préparer la réunion plénière, ils souhaitent s'organiser en groupes de travail sur les thématiques les plus prioritaires avec des porteurs de projets dans chaque groupe de travail.

- *Communication entre membres* :

Les membres communiquent par messagerie WhatsApp et mails, pour ce qui est de la gestion de projet, ils adhèrent à l'idée d'un outil leur permettant de suivre les évolutions de leurs projets avec l'outil Trello.

Les présidents des comités de quartiers seront consultés lors d'une réunion pour évoquer la communication propre aux comités de quartiers.

3- Divers sujets :

- *Réglementation du stationnement*

La Mairie a mandaté un cabinet d'études qui analyse comment se comportent les busangeorgiens, comment se fait la circulation dans chaque rue. Aujourd'hui, environ 40 000 véhicules par jours passent sur Bussy-Saint-

Georges pour seulement 7 000 places de parking public. Il ressort de cette étude que le stationnement doit être payant.

- Qu'est-ce qui a fait évolué la position de la municipalité sur le sujet alors que jusqu'à présent le stationnement était gratuit mais règlementé ?

A ce jour, l'idée évoquée est un stationnement payant dans l'hyper-centre avec un tarif moindre pour les résidents comme il se fait dans beaucoup de villes, notamment les villes alentours comme Torcy, Lognes et Noisiel qui vont passer au stationnement payant. Le but est de pouvoir assurer un roulement dans la disponibilité des places de stationnement mais aussi éviter les voitures ventouses (c'est-à-dire les véhicules qui peuvent stationner à la même place plus de 7 jours).

Il est aussi important de notifier que dans certaines copropriétés les places de stationnement sont dissociés des logements car parfois vendus séparément par les bailleurs.

Ce grand plan d'aménagement rentrera dans le Plan Local des Mobilités, il a pour échéance environ 2 ans. Les membres demandent à être associés au projet et à l'étude en amont en qualité d'habitants du centre-ville, commerçants et personnes qui transitent dans la ville. De nombreux problèmes se posent pour les commerçants qui ont besoin de places de stationnement. Ils n'ont pas été impliqués en amont jusqu'à présent.

- *Horaires de passage des éboueurs*

Actuellement le ramassage des poubelles des ordures ménagères et de tris se fait en pleine journée, soit le midi ou l'après-midi alors que dans les autres zones de la ville, le ramassage se fait le matin. Les membres notifient qu'auparavant le ramassage était effectué le matin et souhaiteraient que soit soumis au SIETREM cette possibilité pour éviter les nuisances en pleine journée et que les bennes soient sorties trop longtemps. De plus,

l'accumulation de poubelles rouges, jaunes et vertes le mardi encombre les trottoirs. Une répartition sur plusieurs jours éviterait cet encombrement. Ceci dégrade l'image de la ville et impacte l'attractivité de la ville donc le tourisme, le cadre de vie et le commerce.

La nouvelle cadence de ramassage du verre reste un questionnement pour les membres du centre-ville, en effet, tous habitent dans des immeubles qui sont parfois peu équipés pour une plage de ramassage si vaste. Ils sont pour la diminution du passage dans les zones pavillonnaires car les poubelles sont individuelles mais en copropriété cela leur paraît beaucoup plus complexe et craignent les incivilités. Ils souhaitent être partie prenante dans les décisions au bout des 3 mois d'essais du SIETREM.

- *Règles pour la pêche sur les lacs du parc*

Aujourd'hui, il n'y a pas d'affichage de la réglementation de la pêche. En réalité, il n'y a pas d'affichage car lors de l'obtention du permis de pêche, la réglementation est donnée en même temps par *l'association Les pêcheurs de Marne-la-Vallée*, pour information, le permis de pêche coûte 12€ par an et peut se procurer à Décathlon.

Les membres du comité ont fait la demande d'un affichage près des points d'eaux pour informer sur la pratique de la pêche mais aussi les espèces présentes.

- *Projet de reboisement de certaines rues*

Des arbres ont été enlevés dans les rues pour diverses raisons (travaux publics, arbres mourants, arbres sur le point de tomber...). Il existe des projets d'enlèvement des arbres aussi, pour de nombreuses raisons et tout simplement parce que les essences d'arbres sont incompatibles (soulèvement de dalles par les racines, goudron déformé...). Les membres veulent être partie prenante du choix en formant un groupe de travail afin de

réfléchir à différentes pistes. Ils se proposent de lister les rues pour lesquelles ils pensent judicieux un reboisement.

L'idée de l'implantation d'arbres fruitiers a été évoquée. Le comité de quartier centre-ville a demandé s'il existe une règle d'or pour le remplacement des arbres : un arbre enlevé pour un arbre replanté dans la même rue. La Mairie n'a pas pu répondre en séance.

- *Etat des pistes cyclables et leurs raccordements*

Les pistes cyclables dans la ville sont la compétence de Marne-et-Gondoire tout comme la signalétique. Des demandes de raccordement et/ou création de nouvelles pistes cyclables ont déjà été émises à Marne-et-Gondoire.

Pour l'écoquartier du Sycomore, c'est EPAMarne qui est chargé d'intégrer le plan des pistes dans l'aménagement urbain.

Les membres souhaitent être intégrés à cette réflexion, les présidents de comités de quartiers ont déjà été invités à la restitution du diagnostic du Plan Local des Mobilités et vont mettre en place un groupe de travail sur les mobilités douces. Un comité de pilotage dédié à ce sujet suit ces chantiers avec la ville de Bussy-Saint-Georges.

La Mairie a proposé que le comité de quartier centre-ville y participe mais uniquement une ou deux personnes maximum.

- *Entretien des dalles sous les coursives – rachat des zones privées*

Pour les coursives appartenant aux copropriétés, la mairie intervient uniquement en cas d'urgence sur la réparation de ces dalles mais il est prévu une convention de prise en charge à 50 % par la Mairie avec la copropriété pour des travaux plus importants.

Pour le moment la rétrocession est traitée au cas par cas et est étudiée par la municipalité, la juridiction est un peu floue et complexe en raison de la liaison

« zone publique » et « zone privée » pour accéder à un commerce par exemple.

4- Projets des membres :

- *Renforcer la sécurité avec une police nationale à Bussy-Saint-Georges*

En centre-ville, il y a un besoin permanent de la présence de la police municipale face à l'augmentation de la population et le sentiment d'insécurité et d'impunité. Il a été annoncé le recrutement de 4 brigadiers pour circuler à pied dans le centre-ville durant la journée.

Les membres ont pu échanger longuement dessus, il est à noter que la police municipale n'a pas la compétence pour certaines interventions.

Rappel :

Les policiers municipaux sont chargés des domaines de compétences suivants :

- D'assurer la sécurité des personnes et des biens. Par la surveillance d'établissement scolaires, des bâtiments et équipements publics et privés par exemple. Pour cela les agents effectueront des rondes de surveillances sur le territoire communal.
- De maintenir l'ordre sur la voie publique, lors de manifestations ou sur les lieux de rassemblements tels que marchés, foires, lieux de cultes. Les policiers font en sorte de maintenir le calme pour éviter tous débordements.
- D'assurer la sûreté par la prévention d'actes malveillants tels que les vols, les dégradations...
- De veiller à la tranquillité publique. Cela concerne toutes les nuisances : le bruit, les troubles de voisinages, les aboiements d'animaux, les manifestations publiques ou privées, les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, les rassemblements

nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique.

- Le maintien de la salubrité publique. Il s'agit de lutter contre les dépôts sauvages, les épidémies, de contrôler la salubrité des denrées exposées en vue à la vente, de surveiller les ruisseaux et les mares, d'organiser la collecte des ordures ménagères...
- La prévention et l'envoi des secours nécessaires lors d'accidents, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses. Il appartient également aux agents de la police municipale de déclencher les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure.

Un agent de la Police nationale peut être amené à exercer partout sur le territoire national. Il est sous l'autorité du Directeur général de la Police nationale (DGPN) et peut exercer dans l'une des différentes directions (police judiciaire, police aux frontières, compagnies républicaines de sécurité, sécurité publique...).

Un agent de police municipale est un agent territorial placé sous l'autorité du Maire qui l'emploie. Il obéit aux arrêtés du maire de la commune où il exerce, tandis que le policier national suit et applique les instructions du DGPN définies selon les directives du ministère de l'Intérieur.

Dans le cadre de ses missions, un agent de Police nationale est habilité agent de police judiciaire ou d'officier de police judiciaire. Ces habilitations lui octroient des prérogatives pour mener des enquêtes mais aussi user de compétences de forces publiques.

L'agent de police municipale a la qualité d'agent de police judiciaire adjoints (APJ21), il n'est pas officier de police judiciaire (OPJ). Il doit donc régulièrement rendre compte à l'agent OPJ territorialement compétent (un

gendarme ou un policier).

L'agent de police municipale est l'un des premiers maillons du lien avec la population, sur les questions de sécurité. Le rôle de la police municipale est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. En ce sens, elle travaille en étroite collaboration avec la Police nationale dont elle assure le relais.

Les membres s'interrogent sur la mise en place d'un poste de Police Nationale à Bussy-Saint-Georges aux vues de l'évolution de la ville et sa croissance. L'implantation d'un nouveau poste ne dépend pas de la Mairie mais de la Préfecture, le Maire d'une ville peut en faire la demande auprès de la Préfecture qui peut accorder ou refuser la demande. Il se trouve que pour Bussy-Saint-Georges, la demande a été rejetée. Les membres se demande comment aider la municipalité pour acceptation du dossier au niveau de la préfecture, il a été évoqué la mise en place d'une pétition.

Le sujet sera présenté au Maire.

- *Environnement : campagne « Stop Pub » / poubelles à mégots / consignes de bouteilles et canettes / végétalisation aux pieds des arbres*

Le sujet n'a pas été abordé en raison du temps imparti lors de la plénière mais va être approfondi par les membres pour faire des propositions concrètes.

- *Proposition de décors des blocs de bétons par écoles*

Le sujet n'a pas été abordé en raison du temps imparti lors de la plénière mais va être approfondi par les membres pour faire des propositions concrètes.

A la fin de la séance, le président du comité de quartier a souhaité faire un tour de table afin de connaître l'avis de chacun sur le contenu et le déroulé de la séance.

Tous les participants ont évalué leur niveau de satisfaction par rapport au déroulé de la réunion en votant de 1 à 5.

Seuls les participants qui ont donné les plus mauvaises notes ont pu s'exprimer.

Insatisfaction exprimée	Proposition d'évolution en réponse
Le détail des marches exploratoires doit être approfondi et n'a pas pu être présenté en séance	Une réunion de travail sera réalisée entre Mario et Régis.
Il y a beaucoup de projets et ils sont difficiles à comprendre.	Il faut identifier les problèmes en les signalant sur l'application de la ville pour éviter d'avoir trop de projets, idées ou sujets à traiter.
Il faut préparer la méthode projet pour rentrer dans le concret	Une réunion de préparation sera réalisée en « comité restreint » pour définir un cadre de travail adapté et compatible avec la mairie. Elsa, Mario et Régis y participeront.
Le temps imparti n'est pas équilibré. Il faut définir des priorités.	La répartition des temps sur chaque sujet sera réalisée en amont par le comité de quartier.
Rester dans les 2h	Cette plénière a permis de réaliser des métrique : - 30 minutes pour restituer les conclusions d'une étude (20 minutes de présentation et 10 minutes de discussion) - 60 minutes pour discuter de 6 sujets clés, donc 10 minutes par sujet ! - 30 minutes pour faire une rétrospective et

	chercher des améliorations continues
Ne pas chercher des solutions directement - juste balayer les problèmes	La méthode de travail choisie permettra de mettre plus l'accent sur le problème à résoudre plutôt que la recherche de la solution. Le comité de quartier peut être force de proposition mais c'est la responsabilité de choisir.
Le périmètre du comité de quartier centre-ville est flou.	Maeva va lister le périmètre de la Communauté d'Agglomération Marne-et-Gondoire, EPAMarne et Bussy-Saint-Georges parce que le comité de quartier a ses limites.

Prochaine réunion plénière : Lundi 29 novembre